

## Réunion du Conseil Municipal de Lipsheim du 13 décembre 2010

**Nombre de Membres dont  
le conseil doit être composé** : 19  
**Nombre de Conseillers en exercice** : 19  
**Nombre de Conseillers présents** : 17+ 2 procurations

L'an deux mil dix, le 13 décembre à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Lipsheim, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 9 mars 2008, se sont réunis, sous la présidence de leur Maire René SCHAAL, dans la salle de la Mairie sur convocation adressée par la Mairie conformément aux articles L 2121 - 10 et 11 du Code Général des Collectivités, le 9 décembre 2010.

### Ordre du jour

1. PLU
2. Débat d'orientation budgétaires 2011
3. CUS – projets sur l'espace publique – programme travaux 2011
4. Demandes de subvention
  - a. AFL centre aéré
  - b. AFL acquisition de matériels
  - c. Sté de pêche - acquisition de matériels
  - d. Demande de partenariat - Mlle Séverine KESSLER
5. Autorisation permanente au comptable pour les actes de poursuites

Présents : R. SCHAAL - P. WOLFF - G. FREYD-GUY - J. FREY – F. FISCHER - G. MULLER - E. SPEHNER - C. SCHWARTZ - JL HIRN - N. SOUHAIT - E. KELLER - A. HEITZ - SIEGEL - V. REBHOLTZ – S. LAZARUS - R. BIJOU - R. - M. CARTER

Abs. excusés : P. WOLFF (proc à G. GUY) - R. KOHLER (proc à C. SCHWARTZ)

Absent : /

Les Conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice ont procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Monsieur Geoffrey SIEGEL ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. En outre, il a été décidé d'adjoindre à ce secrétaire, en qualité d'auxiliaire pris en dehors du conseil, le Directeur Général des Services Vincent EHRHARDT, qui assistera à la séance, mais sans participer à la délibération.

## 1.- PLU

En préambule à la discussion, Monsieur le maire a rappelé

- l'historique du processus d'élaboration du PLU. Alors qu'un premier projet de PLU avait été arrêté en Conseil de CUS le 22 avril 2004, la nouvelle municipalité élue le 9 mars 2008 a souhaité réexaminer les grandes orientations du projet d'urbanisme. Un moratoire avait été voté par le conseil municipal en date du 8 juin 2009, et transmis à la CUS qui a bien voulu accepter de remettre le projet à l'étude ; la volonté de la nouvelle équipe municipale de faire un urbanisme raisonnable et maîtrisé tout en restant ouvert à la diversité des habitants et des habitats ;
- les étapes de la concertation tant avec les élus qu'avec les habitants de la commune.

Après débat, le conseil municipal

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L 123-6 à L 123-20, L 300-2, et R 123-15 à R 123-25

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5215-20-1 et L 5211-57

Vu le Plan d'Occupation des Sols de Lipsheim approuvé le 18 octobre 1982 et modifié une dernière fois le 5 mai 2006

Vu la délibération du Conseil de Communauté Urbaine du 22 avril 2004 prescrivant l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire communal

Vu la délibération du Conseil Municipal du 8 juin 2009 décidant la reprise des études d'élaboration du PLU

Vu la délibération du Conseil de CUS du 29 septembre 2009 décidant de la reprise du PLU de Lipsheim

Vu la délibération du Conseil Municipal du 8 juin 2009 redéfinissant le Projet d'Aménagement et de Développement Durable

Vu le débat sur les orientations générales du PADD du PLU qui a eu lieu en Conseil de CUS du 23 octobre 2009

Vu les propositions des personnes publiques associées qui se sont réunies en dates du 16 novembre 2010.

Vu la concertation qui a eu lieu au Centre Administratif de la CUS et en mairie de Lipsheim tout au long des études et au vu de son bilan favorable

Vu le projet de PLU consultable au service de la Planification Urbaine de la CUS et à la mairie de Lipsheim

Après en avoir délibéré

### **Demande**

au conseil de Communauté Urbaine d'arrêter le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de Lipsheim

### **Décide**

de soumettre pour avis le projet de PLU aux personnes publiques associées ainsi qu'aux communes limitrophes et EPCI qui ont demandé à être consultés

Le dossier du projet de PLU est tenu à la disposition du public

### **dit que**

la présente délibération sera exécutoire après sa transmission au représentant de l'Etat et fera l'objet de mesures de publicité en mairie et au siège de la Communauté Urbaine

### **charge**

le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Par

17 voix pour

1 voix contre : A HEITZ

1 abstention : R BIJOU

## 2.- Situation budgétaire 2010

René SCHAAL, maire, et Joël FREY, adjoint en charge des finances, présentent au conseil municipal la situation des comptes à la date du 15 novembre 2010 et une simulation au 31 décembre 2010. Une explication détaillée compte par compte a été donnée par l'adjoint et l'ensemble des documents (journal de bord, bordereaux de mandats et de titres, factures, ...) a été mis à disposition des conseillers.

Simulation au 31.12.2010

### COMPTE ADMINISTRATIF 2010 EN 3 CHIFFRES

#### Fonctionnement

	BP 2010	Prévision CA 2010	
	K €	K €	
<b>Dépenses</b>	<b>1 482</b>	<b>959</b>	
Charges à caractère général (cpte 011)	335	306	33%
Charges de personnel (cpte 012)	458	401	41%
divers (cpte 65+66+67)	689	252	26%
<b>Recettes</b>	<b>1 482</b>	<b>1 459</b>	
Impôts et taxes (cpte 731)	1 114	1 114	77%
dotations Etat (cpte 74)	266	267	18%
divers (cpte 70+75+76+77)	52	78	5%
	50		
<b>excédent entre Dépenses et Recettes</b>	<b>0</b>	<b>529</b>	

#### Investissement

	En Euros
<b>Dépenses</b>	<b>219 849</b>
Espace Culturel à terminer	1 702
Acquisitions foncières	1 577
Aménagement rue d'Alsace + aires de jeux	36 255
Matériels divers (tracteur – téléphonie,...)	48 605
Bâtiments centre village	67 804
Emprunt	
<b>Recettes</b>	<b>227 898</b>
Subventions Cons Gal et Reg (cpte 13)	2 750
FCTVA ET TLE (cpte 10)	225 148
emprunt Espace Culturel et Sportif	0
transfert du fonctionnement	0
<b>excédent N-1 (2009)</b>	<b>947 546</b>
<b>TOTAL EXCEDENT 2010</b>	<b>1 455 546</b>

L'ensemble de ces dossiers a également été remis aux conseillers.

Le compte administratif sera présenté avec le compte de gestion du trésorier au premier trimestre 2010.

## Débat d'orientation budgétaire 2011

Bien que la commune de Lipsheim ne soit pas tenue de faire un débat d'orientation budgétaire, le maire a décidé d'inscrire ce point à l'ordre du jour du présent conseil.

Il estime en effet important que les élus puissent se prononcer avant le début de la nouvelle année sur les principales options budgétaires prévues tant au niveau des recettes que des dépenses de fonctionnement ou d'investissement.

Joël Frey, adjoint chargé des finances, présente ensuite les grandes lignes du budget envisagé.

Au niveau des recettes, il propose :

1. de ne pas augmenter le taux des 3 impôts revenant à la commune (part communale de la taxe d'habitation, de la taxe sur le foncier bâti, de la taxe sur le foncier non bâti)
2. de prévoir, en conséquence, des recettes à hauteur de 1 600 KEUR dont 1 129 KEUR au titre de l'impôt, 112 KEUR au titre du fonds de compensation de la TVA et 270 KEUR au titre de la contribution de l'Etat, et 89 KEUR au titre des autres recettes
3. de reporter sur le budget 2011 le report à nouveau positif à hauteur de 1 455 KEUR afin de provisionner les futurs investissements d'infrastructure ;

Au niveau des dépenses de fonctionnement:

4. de prévoir 1 028 KEUR de frais de fonctionnement dont 444 KEUR au titre des frais de personnels.

Il convient d'envisager la création d'un poste équivalent temps plein.

Au niveau des investissements:

5. de dégager en vue de l'investissement dans les domaines suivants :

<b>Dépenses prévisionnelles</b>		
BAT	Espace Culturel et Sportif	50 000
	Acquisition foncière	10 000
	Aménagement espace	150 000
	Centre Village	1 860 000
	Périscolaire	1 700 K€
	Ecole	100 K€
	Square	60 K€
ECOLE	Informatique	20 000
MAIRIE	Soubassement	20 000
PRESBYTERE		20 000
BATIMENTS	Réhabilitation globale	100 000
EQUIPEMENTS	Matériels extérieurs	50 000
	Informatique – divers	10 000
	Divers (mobiliers urbains...)	10 000

**Total DEPENSES  
INVESTISSEMENT**

**2 300 000**

Des subventions du conseil Général, de la CAF, de la REGION seront affectées à hauteur de 340 000€ en recette d'investissement.

Le budget primitif sera soumis, selon ces orientations, au Conseil Municipal du mois de février / mars 2011

### 3.- CUS – projets sur l'espace publique – programme travaux 2011

#### Le Conseil Municipal

Vu la loi N° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale

Vu l'article 5211.57 du Code Général des Collectivités Territoriales

Où le rapport de Monsieur le Maire

#### Après en avoir délibéré,

**Note** que les travaux d'aménagement de la rue du Général de Gaulle devront probablement être reportés à 2012 en raison des travaux prévus sur le réseau d'assainissement

**Souhaite** que dans ces conditions, la CUS accepte

- le report du budget sur l'année suivante
- l'augmentation de ce budget afin que le projet ne soit pas excessivement tronçonné ;

sous ces réserves

**Approuve** les opérations de la Direction des Projets sur l'Espace Public concernant l'exécution des projets de voirie et équipements (signalisation statique et dynamique), d'eau, d'assainissement sur l'espace public Strasbourg et Communes de la CUS pour l'année 2011

#### Pour Lipsheim - suites études et travaux

- a) Opération 2008 LIP2706BT1 - Site projet : **Rue du Général de Gaulle (tranche1)**

Montant prévisionnel	1 400 000 €	- MOE externe - AMO = non
	<i>Amélioration qualité –voie de liaison - Réaménagement complet – travaux en profondeur</i>	
Voirie et équipement	TTC	325 000 €
Assainissement	TTC	//

- b) Opération 2010 LIP3522ATR - Site projet : **Lutte contre les inondations à Lipsheim**

Montant prévisionnel	1 600 000 €	- MOE interne - AMO = non
	<i>Etat d'entretien réseau – Collecteurs &amp; branchements – Remplacement – travaux en profondeur</i>	
Voirie et équipement	TTC	//
Assainissement	TTC	1 600 000 €

**Approuve** le projet de délibération du Conseil de Communauté concernant l'exécution des projets de voirie et équipements (signalisation statique et dynamique), d'eau, d'assainissement sur l'espace public Strasbourg et Communes de la CUS pour l'année 2011.

Par

19 voix pour

/ voix contre

/ abstention

### 4.- Demandes de subvention

- a. AFL – centre aéré
- b. AFL – acquisition de matériels
- c. Sté de Pêche – acquisition de matériels
- d. Demande de partenariat - Mlle Séverine KESSLER

#### **a. AFL - Centre aéré**

Cette année encore, l'Association Familiale de Lipsheim a organisé le centre aéré dans le nouvel Espace Culturel et Sportif, pendant le mois de juillet.

L'effectif était d'environ 60 enfants par semaine.

**Le conseil municipal,  
Ouï le rapport de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré**

**Décide** de reconduire pour 2010, *sur la base des différentes délibérations de principe*, les subventions ci-dessous :

☞ Organisation du centre aéré en 2010  
Subvention à l'AFL d'un montant de **600 €**

A imputer au compte 6574

Par  
19 voix pour  
/ voix contre  
/ abstention

### **b. AFL – Acquisition matériels**

L'Association Familiale de Lipsheim investit régulièrement dans du matériel facilitant la pratique sportive ou des activités culturelles à ses nombreux adhérents, jeunes et moins jeunes. Pour ce faire, cette association a investi dans 5 tentes pour l'organisation des activités du centre de loisirs.

**Le conseil municipal,  
Ouï le rapport de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré**

**accorde** une subvention exceptionnelle de 20% de 279,50 € soit 55,90 € arrondi à 60 €

A imputer au compte 6748

Par  
19 voix pour  
/ voix contre  
/ abstention

### **c. Sté de Pêche – Acquisition matériels**

La société de Pêche continue à réhabiliter son club house et investit régulièrement dans du matériel pour l'organisation de nombreuses manifestations. La société présente une dépense de 1334,50€

**Le conseil municipal,  
Ouï le rapport de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré**

**accorde** une subvention exceptionnelle de 266,90€ arrondi à 270 €

A imputer au compte 6748

Par  
19 voix pour  
/ voix contre  
/ abstention

### **d. Demande de partenariat - Mlle Séverine KESSLER**

Mlle Séverine KESSLER, jeune étudiante en Génie Civil domiciliée à Lipsheim, participe avec Mlle Adélaïde BARTH à un rallye humanitaire étudiant : le 4L TROPHY. Il s'agit d'amener 50 kg de fournitures scolaires aux enfants du désert marocain.

Mlle Séverine KESSLER s'engage à monter un projet pédagogique avec l'école élémentaire de Lipsheim.  
Ce projet peut s'articuler autour de trois axes :

- Humanitaire avec une collecte de fournitures scolaires puis suivi de la remise avec press book...
- Géographique suivi du parcours et trajet journalier – progression de la course
- Economique et mécanique avec une présentation du véhicule et des sponsors

Au retour, une réunion avec tous les enfants sera organisée pour leurs rendre compte et les assurer de la livraison des fournitures scolaires.

**Le conseil municipal,  
Où le rapport de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré**

**Accorde** une subvention exceptionnelle de 800 € sous réserve de la participation

A imputer au compte 6748

Par

11 voix pour

2 voix contre : N SOUHAIT – R BIJOU

6 abstentions : V REBHOLTZ – C SCHWARTZ + procuration KOHLER R– JL HIRN – A HEITZ – S LAZARUS

## **5.- Autorisation permanente au comptable pour les actes de poursuites**

Il est rappelé que le comptable public ne peut engager une mesure d'exécution forcée à l'encontre d'un débiteur d'une collectivité territoriale qu'avec l'autorisation préalable de l'ordonnateur qui a émis le titre de recette.

Dans la pratique, jusqu'à présent, une autorisation doit être donnée pour chaque acte d'exécution forcée. La réglementation interdisait de délivrer une autorisation permanente pour les poursuites ultérieures au commandement de payer.

Afin d'alléger la signature des ordonnateurs locaux et d'accélérer les poursuites, le décret n° 2009-125 du 3 février 2009 relatif à l'autorisation des poursuites prévoit dorénavant la faculté pour l'ordonnateur de donner à son comptable l'autorisation permanente à tous les actes de poursuites, saisies mobilières, saisies de rémunération, opposition à tiers détenteur.

**Le conseil municipal,  
Où le rapport de Monsieur le Maire,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales  
Vu le décret n°2009-125 du 3 février 2009  
Après en avoir délibéré**

**Autorise** tous les actes de poursuites postérieurs au commandement de payer

**Précise** que cette autorisation est permanente et concerne toutes les créances exécutoires de la commune et du CCAS et pour toute la durée du mandat.

Par

19 voix pour

/ voix contre :

/ abstention